

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 DECEMBRE 2022

15/12/2022 - 61

Date de la convocation : 09/12/2022. Nombre de membres en exercice : 73. Quorum : 37 Présents : 58 Pouvoirs : 13

Le jeudi 15 décembre 2022 à 18 heures, le Conseil de DOUAISIS AGGLO s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président, avec pour Secrétaire de séance M. Jean-Jacques PEYRAUD.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Bruno VANDEVILLE, M. Alain BOULANGER, M. Christophe CHARLES, Mme Mathilde GUILAIN-DESMONS, M. Freddy KACZMAREK, M. Alain DUPONT, M. Christian DORDAIN, Mme Lucie VAILLANT, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, M. Eric CARNEL, Mme Estelle MOUY, M. Frédéric CHEREAU, Mme Agnès DUPUIS, Mme Stéphanie STIERNON, M. Hocine MAZY, Mme Auriane AIT LASRI, Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Michel LEROY, Mme Jamila MEKKI, M. Yvon SIPIETER, Mme Nathalie APERS, Mme Nora CHERKI, Mme Coline CRAEYE, M. Xavier THIERRY, M. Laurent KUMOREK, M. Thierry BOURY, M. Alain WALLART, M. Michel PEDERENCINO, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Valérie LOUWYE, M. Jean-Paul COPIN, M. Jean-Marc SAINT AUBIN, M. Francis FUSTIN, Mme Maryline LUCAS, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, M. Bernard GOULOIS, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS, M. Thierry PREIN, Mme Edith BOUREL, M. Alain MENSION, M. Lionel COURDAVAULT, Mme Francette DUEZ, M. David WESMAEL, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, Mme Marie-Josée DELATTRE, M. Didier CARREZ, Mme Stéphanie CARAMOUR, M. Dimitri WIDIEZ, Mme Joselyne GEMZA, M. Henri JARUGA, M. Patrick MERCIER, M. Karim BACHIRI, M. Jacques MICHON.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Mme Nadine MORTELETTE (pouvoir à Mme Edith BOUREL), M. Raphaël AIX (pouvoir à Mme Lucie VAILLANT), M. Jean-Michel SZATNY (pouvoir à Mme Estelle MOUY), M. Mohamed KHERAKI (pouvoir à Mme Agnès DUPUIS), M. Jean-Christophe LECLERCQ, (pouvoir à Mme Nathalie APERS), Mme Chantal RYBAK (pouvoir à Mme Coline CRAEYE), M. François GUIFFARD (pouvoir à Mme Marylise Fenain), M. Lionel BLASSEL (pouvoir à M. Jean-Luc HALLÉ), M. Gilles BARBIEUX (pouvoir à M. Thierry BOURY), Mme Annie GOUPIL-DEREGNAUCOURT (pouvoir à M. Jean-Paul COPIN), M. Romuald SAENEN (pouvoir à Mme Maryline LUCAS), Mme Jocelyne CHARLET (pouvoir à M. VANDEVILLE), M. Michaël DOZIERE (pouvoir à M. Hocine MAZY)

EXCUSÉS :

Mme Nicole MARFIL, M. Thibaut FRANCOIS.

ABSENT REPRÉSENTÉ :

M. Eric SILVAIN

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur pôle Pilotage et Solidarités, M. Franck FOURNIER, Directeur pôle Aménagement du territoire et Transition écologique, M. Luc BERNARD, Directeur du pôle Equipements culturels et scientifiques, M. Arnaud HOUTTEMANE, Directeur des Déchets, M. Thierry STAMP, Directeur Grands Projets, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Céline HUBY, Directrice Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Sandrine DANSETTE, Directrice du Développement Economique, M. Chékib BEN SMIDA, Directeur Transition Ecologique – Mobilité et Qualité, M. David FRANCOIS, Directeur des Espaces Naturels, M. Aurélien BEHAGUE, Directeur Cycle de l'Eau, Mme Marion POIRET, Directrice de la Communication, M. Marc GROBELNY, Directeur pôle Environnement, Mme Elisabeth DANIELEWSKI, Directrice Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Directeur Service Technologies Information.

21 – Questions diverses

21.2 – Délégations au Président pour l'attribution et la signature des marchés suivants : «n° DA-22BG029, DA-22BG033, DA-22SK039, DA-22AS053, DA-22BG068, DA-22BG070 »

Des consultations ont été lancées ou doivent être lancées pour des marchés urgents pour lesquelles l'attribution des marchés et/ou l'autorisation de signature relèvent, sur délégation du Conseil, de la compétence du bureau en raison de leurs montants.

En l'absence de réunion de bureau communautaire avant janvier 2023, il est proposé que soit accordée au Président la possibilité d'attribuer et de souscrire les marchés listés ci-dessous, conformément aux dispositions de l'article L5211.10 du Code général des collectivités territoriales.

Les marchés concernés sont les suivants :

Tableau récapitulatif des marchés		Estimation € HT et durée des travaux
DA-22BG029	Groupement de commande DA/Communes - Autorisation de signature des accord cadres à bons de commande pour des prestations de balayage, salage et déneigement des voiries (2 lots)	Ces prestations seront traitées à bons de commande avec montant minimum et avec un montant maximum annuel défini ci-dessous pour l'ensemble du groupement s'agissant du lot 1 et uniquement DA quant au lot2. La durée de chaque accord cadre sera conclu pour une durée de 12 mois, renouvelable 3 fois, soit 4 ans
	Lot n° 1 : Balayage des voiries communales et communautaires - <i>DA/Communes</i>	Montant minimum 9 300 € HT/an et maximum 173 000 € HT/an
	Lot n° 2 : Salage, sablage et déneigement des voiries communautaires – <i>uniquement DA</i>	Montant minimum 2 000 € HT/an et maximum 35 000 € HT/an
DA-22BG033	Marchés groupés : Accord-cadre à bons de commande pour prestations de nettoyage des espaces naturels	Ces prestations seront traitées à bons de commande sans montant minimum et avec un montant maximum annuel défini ci-dessous pour l'ensemble du groupement. La durée de chaque accord cadre sera conclu pour une durée d'1 an, renouvelable 3 fois, soit 4 ans
	Lot n°1 : Ramassage de détritux et cadavres d'animaux	Sans montant minimum – Montant maximum : 90 500 € HT/an
	Lot n°2 : Enlèvements des dépôts sauvages sans amiante	Sans montant minimum – Montant maximum : 142 000 € HT/an
	Lot n°3 : Collecte et traitement des dépôts sauvage avec amiante	Sans montant minimum – Montant maximum : 351 928 € HT/an
DA-22SK039	Attribution des marchés pour les travaux de sécurisation, d'électrification et de recomposition du Jardin des simples du Parc ARKEOS à DOUAI (3 lots)	Estimation du MOE 3 lots : Hors PSE : 365 692,18 € H.T. PSE comprises :399 758,16 € H.T. Le délai d'exécution des travaux est de 3 mois et 3 semaines tous lots confondus période de préparation de 3 semaines comprises.
	Lot 1 : Passage des réseaux	86 707,12 € HT

	<p>Lot 2 : Jardin des simples PSE n°1 : Fermeture du jardin fontaine ; PSE n°2 : Mise en œuvre d'un portail entre les deux jardins ; PSE n°3 : Création d'accès latéral au jardin potager</p>	<p>Hors PSE : 124 979,57 €HT PSE comprises : 159 045,54 € HT</p>
	<p>Lot 3 : Electrification</p>	<p>154 005,49 € HT</p>
<p>DA-22AS053</p>	<p>Attribution du marché de travaux d'assainissement rues de Cantin et du 8 mai 1945 à DECHY</p>	<p>Estimation : 282 658,99 € H.T. Délai d'exécution des travaux : Période de préparation : 10 jours ouvrés Délai d'exécution des travaux : 75 jours ouvrés</p>
<p>DA-22BG068</p>	<p>Relance 4 lots au marché DA-22BG026 Autorisation de signature des marchés pour la construction d'une patinoire communautaire à Sin-le-Noble</p>	<p>Estimation du MOE 4 lots : 13 675 588 € H.T. Le délai global de l'opération est de 21 mois période de préparation de 2 mois comprise.</p>
	<p>Lot n°4 : Etanchéité</p>	<p>771 926 € HT</p>
	<p>Lot n°5 : Menuiseries extérieures</p>	<p>879 996 € HT</p>
	<p>Lot n°6 : Façades</p>	<p>936 604 € HT</p>
	<p>Lot n°11 : Chauffage, Ventilation, Plomberie</p>	<p>2 192 270 € HT</p>
<p>DA-22BG070</p>	<p>Relance du lot 3 « Ascenseurs » DA-20BG030 Autorisation de signature pour la construction d'une passerelle piétonne reliant la gare de Douai à la ZAC EuraDouai</p>	<p>Estimation : 800 000 € HT</p>

Compte tenu des montants estimatifs, la procédure de mise en concurrence suivie pour ces procédures est la suivante :

- Appel d'offres ouvert, articles R2124-1-1° et R2161-2 à R2161-5 du Code de la Commande Publique «n° DA-22BG029, DA-22BG033, DA-22BG068 et DA-22BG070 » ;
- Procédure adaptée conformément à l'article R2123-1 du Code de la Commande Publique «n°DA-22AS028, DA-22SK039 et DA-22AS053 »

Les dépenses correspondantes sont prévues aux articles :

- Marchés n° DA-22AS053 à l'article n°2315 du budget annexe assainissement ;
- Marché n° DA-22BG029 à l'article n°61523 du budget général et des budgets annexes développement économique, Raquet et Arkéos ;

- Marché n° DA-22BG033 à l'article n°61521 du budget général ;
- Marché n° DA-22SK039 à l'article n°2313 du budget annexe Arkéos ;
- Marché n° DA-22BG068 à l'article n°2313 du budget général ;
- Marché n° DA-22BG070 à l'article n°2315 du budget général ;

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- d'adopter les propositions de délégations d'attributions présentées ci-dessus,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à solliciter toutes les subventions et avance potentielles à leur taux maximal pour les marchés suivants :
 - n°DA-22AS053: Agence de l'eau
 - n°DA-22BG068 : ANS, Etat (DSIL), Région, Département (PTS), ADEME)

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Le Président de DOUAISIS AGGLO certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte.

Publié le 27/12/2022
Réceptionné en sous-préfecture le 21/12/2022

Identifiant de télétransmission
059-200044618-20221215-15-12-2022-61-DE

LE PRESIDENT,



Christian POIRET

Le Secrétaire de séance,



Jean-Jacques PEYRAUD